



5ème w-end de garde a cheval sur 2 mois

Par **laurent**, le **06/02/2009** à **04:19**

Bonjour, je suis divorcé et j'ai un droit de garde 1 3 et 5ème w-end quand le 5ème w-end est à cheval sur 2 mois comme en janvier et février 2009 doit-on le considérer comme le (ème w-end ou le premier de février 2010 ?) pour ma part il est logique que ce soit le (ème w-end car le samedi 31 janvier n'est pas un jour de garde, car mon ex-femme ne l'entend pas ainsi elle me soutient qu'il est mon premier w-end de février car le 1er février est un dimanche et ce n'est pas le samedi ou le dimanche le jour de référence. Pour moi le 1er w-end de février est samedi 7 février et je compte récupérer demain vendredi 6 février pour mon droit de garde. Si elle refuse et que je suis dans mon droit, je fais quoi ? Je vais porter plainte ? Merci par avance de vos réponses à bientôt

Par **caromaiwen**, le **06/02/2009** à **07:07**

Bonjour, je vous confirme que le 5ème week-end de janvier était le 31 janvier et 1er février et le 1er week-end de février le 07/02 et 08/02. Essayez de lui faire entendre raison, sinon vous êtes aussi en droit de porter plainte.

Par **laurent**, le **06/02/2009** à **10:50**

bonjour j'ai essayé de lui faire comprendre donc je crois que malheureusement je devrais aller porter plainte. Merci c'est la première fois que je vais porter plainte mais honnêtement je n'ai plus que cette possibilité. Par contre si je n'ai pas mes enfants ce w-end dois-je y aller la semaine prochaine ou non les chercher ? Merci